



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe Centre-Val de Loire

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 6 février 2023

Monsieur le Président,

Le 27 octobre 2022, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le dossier relatif au « PCAET Forêt d'Orléans Loire - Sologne (45) ».

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 122-21 du code de l'environnement.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

PETR Forêt d'Orléans Loire-Sologne
Place du Grand Cloître
45150 JARGEAU